

ACADÉMIE DE BORDEAUX

***CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE PROFESSEURS DES ÉCOLES***

***RAPPORT DU JURY
DE LA SESSION 2002***

SOMMAIRE

I. Introduction

page 3

II. Rapports du jury

- Français page 11
- Mathématiques page 16
- Entretien professionnel page 18
- Biologie - géologie page 21
- Histoire - géographie page 24
- Allemand page 26
- Basque page 28
- Espagnol page 30
- Portugais page 32
- Éducation musicale page 35
- Arts plastiques page 37
- Éducation physique et sportive page 39

III. Annexes

1- Textes de références

page 45

I. Introduction

Au moment où le Ministère de l'Éducation Nationale s'engage dans une politique de recrutement visant à compenser les nombreux départs à la retraite, il a semblé plus que jamais nécessaire au jury du Concours de Professeur des Écoles de présenter aux candidats, quelle que soit leur formation, les critères d'évaluation de ce concours et des indications pour sa préparation. On trouvera donc ci-après des données statistiques générales puis, par discipline, les attentes du jury, les analyses des difficultés fréquemment rencontrées, ainsi que les recommandations utiles aux futurs candidats.

Les candidats au concours 2003 veilleront toutefois à transposer les remarques présentées dans le nouveau cadre réglementaire. En effet, l'arrêté du 29 avril 2002 modifie sensiblement le déroulement et/ou les contenus de certaines épreuves, et particulièrement des épreuves d'admission. Il n'était pas possible d'en tenir compte dans un rapport de jury, nécessairement fondé sur les épreuves de l'année précédente. Les candidats ne perdront donc pas de vue cette transformation substantielle du concours.

Je souhaite à tous bon courage dans leur préparation.

Michel BRAUD
Président du jury

Données quantitatives du concours externe

EVOLUTION DES RESULTATS SUR LES 5 DERNIERES SESSIONS					
Années	1998	1999	2000	2001	2002
Postes	325	351	397	440	440
Inscrits	2832	2756	2731	2886	3314
Admissibles	674	722	758	1010	1061
Admis	325	351	397	440	440
Liste complément.	23	133	239	250	210

NOTES EN 2002	
Note globale du premier admis sur liste principale	17.86/ 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	13.30/ 20
Note globale du dernier inscrit sur liste complémentaire	12.36/ 20

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE				
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Candidats présents aux épreuves d'admission	Admis	Inscrits sur liste complémentaire
Français	9.99	13.57	-	-
Mathématiques	11.04	13.29	-	-
Entretien		10.72	15.06	11.89
Histoire et géographie		11.04	12.11	10.77
Biologie et géologie		11.34	12.05	11.21
Sciences physiques et technologie		12.51	13.19	12.59
Arts plastiques		11.05	12.98	12.91
Musique		13.59	15.72	14.26
Langues		13.70	14.47	13.10
Sports		12.15	13.24	12.46

Profession	Nombre de candidats admis
ELEVE IUFM	234
ETUDIANT	80
PROF. LIBERALE	1
CADRE SECTEUR PRIVE	4
SALARIE SECTEUR TERTIAIRE	14
EMPLOI-JEUNE	28
SANS EMPLOI	52
AGENT NON TITULAIRE FONCTION	3
INSTITUTEUR SUPPLEMENTAIRE	1
CONTRACTUEL ENSEIGNEMENT	3
MI-SE	7
AUTRES	13
TOTAL :	440

Age des candidats	Nombre de candidats admis
21 ans	3
22 ans	64
23 ans	86
24 ans	64
25 ans	52
26 ans	41
27 ans	35
28 ans	17
29 ans	11
30 ans	16
31 ans	12
32 ans	7
33 ans	6
34 ans	5
35 ans	5
36 ans	4
37 ans	4
38 ans	1
39 ans	4
41 ans	2
42 ans	1
TOTAL :	440

Données quantitatives du concours externe privé

Années	2001	2002
Postes	32	38
Inscrits	59	88
Admissibles	32	42
Admis	32	38

NOTES EN 2002	
Note globale du premier admis sur liste principale	14.25/ 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	8.60/ 20

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE			
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Candidats présents aux épreuves d'admission	Admis
Français	9.57	10.33	
Mathématiques	8.80	9.83	
Entretien		14.87	15.17
Histoire et géographie		13.47	13.46
Biologie et géologie		10.08	10.38
Sciences physiques et technologie		11.41	11.41
Arts plastiques		13.91	14.20
Musique		13.86	13.86
Langues		13.94	13.94
Sports		10.99	10.88

Données quantitatives du second concours interne public et privé

Années	2001	2002	2002
	public	public	privé
Postes	12	16	8
Inscrits	133	147	15
Admissibles	24	27	10
Admis	12	12	8
Liste complémentaire	4	2	-

NOTES EN 2002	public	privé
Note globale du premier admis sur liste principale	15.55/ 20	13.36/ 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	12.66/ 20	9.46/ 20
Note globale du dernier inscrit sur liste complémentaire	12.12/ 20	-

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE							
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité		Candidats présents aux épreuves d'admission		Admis		Inscrits sur liste complémentaire public
	public	privé	public	privé	public	privé	
Français	9.42	9.85	13.17	9.83			
Mathématiques	10.27	11.98	13.89	11.44			
Entretien			11.05	8.19	14	9	10.50
Histoire et géographie	8.82	10.80	11.23	11.56			
Biologie et géologie	8.74	9.28	11.01	9.28			
Sciences physiques et technologie	10.55	11	17.67	-			
Arts plastiques			5.83	7.42	6.75	7.42	-
Musique			13.33	10.91	12.81	10	14
Langues			11.60	8	13.25	9	9.5
Sports			11.18	12	12.98	12.47	9.82

Données quantitatives des concours spéciaux en langues régionales

2002			
Concours	interne basque	externe occitan	externe basque
Postes	4	1	8
Inscrits	8	9	28
Admissibles	4	2	14
Admis	4	1	8
Liste complémentaire	-	-	1

NOTES EN 2002	interne basque	externe occitan	externe basque
Note globale du premier admis sur liste principale	15.05/ 20	14.56/ 20	15.03/ 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	11.90/ 20	-	12.97/ 20
Note globale du dernier inscrit sur liste complémentaire	-	-	12.76/ 20

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE										
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité			Candidats présents aux épreuves d'admission			Admis			Inscrits
	int basq/	ext basq/	ext occ	int basq/	ext basq/	ext occ	int basq/	ext basq/	ext occ	LC ext basque
Français	9.50	9.07	7.70	11.50	11.35	12				
Mathématiques	9.63	10.54	10.13	11.63	11.79	14				
Entretien				11.05	8.48	11	11.5	8.6	11	9
Langues régionales	14.13	12.48	10.80				16.75	16.5	18	13
Histoire/géo	8.63							8.92	-	-
Biologie/géologie	8.96							10	12.5	-
Sciences physiques/techno	4.50							-	-	9
Arts plastiques							-	-	-	-
Musique							13.38	16	15	10.5
Langues							-	13.3	-	-
Sports							11.69	14.64	10.5	12.75

Données quantitatives du troisième concours

Années	2002
Postes	31
Inscrits	263
Admissibles	62
Admis	31
Liste complémentaire	2

NOTES EN 2002	
Note globale du premier admis sur liste principale	17.15/ 20
Note globale du dernier admis sur liste principale	11.95/ 20
Note globale du dernier inscrit sur liste complémentaire	11.95/ 20

MOYENNES SUR 20 PAR EPREUVE				
	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Candidats présents aux épreuves d'admission	Admis	Inscrits sur liste complémentaire
Français	8.77	13.89		
Mathématiques	9.25	12.47		
Entretien		11.65	13.84	10.50
Histoire et géographie		10.46	10.90	-
Biologie et géologie		12.39	13.17	-
Sciences physiques et technologie		11.56	12	10.75
Arts plastiques		10.81	12.75	-
Musique		12.23	12.95	14
Langues (angl+esp)		10.86	14.72	-
Sports		11.06	12.34	11

II. Rapports du jury

FRANÇAIS

CONCOURS EXTERNE PUBLIC

DONNÉES CHIFFRÉES

sessions	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de copies corrigées	2090	2084	2127	2089	2291	2444
Moyenne générale de l'épreuve	9,47	8,84	9,16	9,80	9,07	9,99
% de notes égales ou inférieures à 5	17,2	19,1	16	-	19,4	-
% de notes égales ou sup. à 10	44,8	40,9	55,4	50,5	45,1	39,7

LES ATTENTES DU JURY

L'arrêté du 29 avril 2002 modifiant l'arrêté du 18 octobre 1991 précise que l'épreuve écrite de français doit permettre de "mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la capacité de compréhension, l'aptitude à composer et à rédiger, ainsi que la maîtrise de la langue, d'autre part, la connaissance des objectifs et des programmes de l'enseignement de la langue française à l'école primaire, ainsi qu'une bonne appréciation des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondantes".

L'épreuve se décompose en deux volets : A 1) synthèse de documents (sur 8 points) et 2) analyse d'une production d'élève (sur 4 points) et B Analyse d'un outil pédagogique.

A 1 Synthèse : C'est la partie de l'épreuve où l'on évalue les compétences à lire différents points de vue sur la même question : il faut cerner l'essentiel et dégager la problématique d'ensemble. S'il n'y a pas véritablement opposition - c'était le cas ici - on pouvait souligner le contexte dans lequel ces différents points de vue se sont exprimés.

Il s'agissait alors d'identifier le thème central et de poser une problématique (sous forme de questions par exemple) dès l'introduction, qui commence par exposer succinctement les textes en jeu ; une fois définie la problématique, le plan suivi doit apparaître clairement. La lisibilité est soulignée par une disposition en paragraphes.

Le développement doit exposer les points de vue exprimés par les textes en renvoyant de façon explicite à chacun d'eux. Il enchaîne de façon claire en évitant les répétitions. On apprécie la correction de la langue, voire une rédaction aisée et habile à articuler les idées en faisant référence de façon variée aux textes (soit par une numérotation claire, soit par le rappel des noms des auteurs).

Faute de confrontation nette, on devait néanmoins privilégier la problématique suivante : "Comment la grammaire peut-elle favoriser le développement de la maîtrise de la langue?", qui

inscrit l'apprentissage des outils réflexifs dans un projet global, plutôt que : "Comment développer la maîtrise de la langue à l'école?", qui oriente la réflexion sur les méthodes.

Ce qui est pénalisé : les contresens, les lacunes trop voyantes, la juxtaposition des idées sans articulation problématique, le montage de citations ; l'absence de références aux textes, la rédaction devenant une dissertation personnelle sur le sujet (ce que la consigne proscrit formellement).

Éléments pour une introduction :

Le **thème** général des textes proposés porte **sur la place des apprentissages métalinguistiques** à l'école élémentaire : il ne s'agit pas de réduire sa portée à la seule grammaire de la phrase. Le premier texte lui faisait certes la part belle, mais pour montrer que l'analyse des opérations linguistiques permettait d'explorer l'écrit. Les autres textes soulignaient l'articulation des activités réflexives sur les activités de lecture et d'écriture, que ce soit pour améliorer la cohérence textuelle (texte 2), ou pour inscrire les activités de langue dans un projet en situation de communication (texte 3) où les compétences visées soient clairement identifiées (texte 4), étant donné le caractère transversal de l'acquisition de la maîtrise de la langue.

La **problématique** qui se dégage est celle de la relation entre les activités métalinguistiques et les pratiques de lecture-écriture, à examiner dans une perspective historique : de la grammaire prise comme objet-langue (la grammaire pour elle-même) à une intégration dans la question de la maîtrise de la langue, il y a l'épaisseur de la notion de projet.

Cette élucidation de la problématique permet de proposer un **plan**, qui va être rapidement exposé, puis développé : convergences et divergences des points de vue, influencés par le contexte historique.

Certains ont formulé la question de la manière suivante : quelle est la place de la grammaire dans l'apprentissage de la langue française et quelles sont les mises en œuvre pédagogiques, adoptant le plan : pourquoi et comment ? Mais il était réducteur de faire porter le débat sur « quelle doit être la place de la grammaire à l'école ? » et une attitude péremptoire était à proscrire, du type « les auteurs refusent l'étude de la grammaire à l'école ». A l'inverse, des formulations floues ne permettent pas de cerner la pensée de leur auteur, comme dans cette phrase relevée dans une copie :

"Dans un premier temps on propose de garder les exercices structuraux des éléments grammaticaux, d'autre part les auteurs préconisent un enseignement moins structuré de la grammaire..."

A 2 Analyse de production d'élève : l'analyse ne doit pas se réduire à une description, mais au contraire mettre l'accent sur la pertinence de la démarche et identifier les objectifs. Loin de porter un jugement définitif, il convient de chercher à entrer dans la dynamique de la production, en évaluant les manques et les erreurs, mais aussi en soulignant les réussites. Le récit d'Alison était à cet égard remarquable, et trop de candidats se sont acharnés à lui trouver des défauts, de peur de ne pas faire montre d'esprit critique ! Nombre de candidats ont confondu grammaire de phrase et grammaire du texte. Il s'agissait de prendre en compte la cohésion du texte, sur le plan de l'énonciation, du maniement des anaphores, de la progression et de l'emploi des connecteurs, de la disposition en paragraphes et du niveau de langue employé.

Les compétences à travailler pour améliorer un écrit narratif porteraient sur les connecteurs (répétition de *mais* et de *et* à varier) et la recherche d'une plus grande précision dans les notations de temps. Les correcteurs notent que certains candidats font preuve d'une grande rigidité dans ce domaine, et parfois d'ignorance sur le plan grammatical. Or cette question ne peut être traitée dans l'approximation : un *on* n'a pas la même valeur pragmatique qu'un *nous*, et le passé composé a tout

autant sa place dans le récit que le passé simple. Des erreurs grossières ont été relevées : *attendions* est identifié comme un passé simple, *on l'avait mise* comme un passé composé...

B Second Volet « à caractère essentiellement professionnel »

L'outil pédagogique portait sur les **textes prescriptifs**.

La **première question** consiste en une analyse de la démarche, orientée vers la description, ce qui requiert malgré tout une mise en relation des faits observés avec les connaissances théoriques des objets d'apprentissage.

La **deuxième** sollicitait une attitude critique, ce qui implique pour le candidat de se projeter concrètement dans la situation de classe. Il fallait noter ainsi que la production proposée est en partie irréalisable.

Malgré la consigne un peu vague "pertinence du dispositif et plus particulièrement de la grille", on attendait un commentaire sur la grille : n'étant pas élaborée en groupe, elle n'est pas forcément pertinente pour tous les textes. On peut porter d'autres critiques sur le nombre d'items (surcharge cognitive), les critères dénués de sens pour les élèves, qui risquent d'induire une certaine forme de stéréotype de ce que doit être un texte prescriptif (emploi de l'impératif par exemple, alors que l'infinitif est tout aussi courant).

L'inscription de l'étude dans une démarche de projet apporte une dimension interdisciplinaire aux apprentissages, ce qui donne du sens à la démarche ; or le texte prescriptif a une visée pragmatique. Les situations de leur mise en œuvre sont innombrables, de la recette de cuisine à la règle du jeu, en passant par la notice d'emploi ou un règlement intérieur à des occasions diverses.

Le niveau défini était la fin du cycle 3, mais on pouvait admettre d'autres réponses, à condition qu'elle fussent étayées. Devaient être définis également : l'explication de l'objectif, une esquisse du déroulement de la séquence, et le type d'évaluation.

Le projet didactique qui sous-tend l'activité pourrait être la perception du type d'écrit prescriptif.

La correction de cette partie a particulièrement valorisé des réponses qui attestaient une bonne connaissance des instructions et programmes de l'école primaire, de savoirs théoriques en didactique et la capacité à utiliser les textes pour analyser avec pertinence le sujet. Le langage utilisé étant plus technique, on admet des termes parfois spécialisés, mais qui ne doivent aucunement chercher à dissimuler la pauvreté conceptuelle ou la faiblesse de l'argumentation. L'organisation de la réponse sera aussi un indicateur d'une pensée structurée et de notions maîtrisées.

On apprécie une attitude distanciée qui sait faire la part des choses et garder un recul critique face aux outils proposés. Cela requiert du bon sens, pour éviter les propos simplistes, qui se bornent à reproduire le document proposé.

Comme dans le rapport de l'année précédente, les correcteurs relèvent une difficulté chez les candidats à imaginer des activités en prolongement de celles proposées. Dans les copies les moins réussies, les propositions sont rarement personnelles, sans justification ni bilan.

REMARQUES SUR LES ERREURS DANS LE MANIEMENT DE LA LANGUE

Les correcteurs estiment que dans l'épreuve de concours de PE, et particulièrement en français, on pourrait attendre davantage de maîtrise de l'orthographe courante. Outre les fautes trop récurrentes sur les accords (*l'ensemble nous amènent ; elle les articulent ; la structure général*), voire la morphologie verbale (*s'acquerrit* (de s'acquérir), au lieu de *s'acquiert*), on relève une confusion fréquente des verbes en -oyer et -oir(e) (*emploie, renvoie ~ voit, croit, doit*), on constate dans nombre de copies des erreurs dans le domaine de l'orthographe lexicale (*hazardeux*,

champs, caractère, syntaxe, interresse, sans parler des finales d'adjectifs en -i devenant- it, comme finit, partit, permit...récurrentes).

Le recours au jargon est signalé aussi par plusieurs correcteurs : *elle part de la macrostructure pour aller à ma microstructure, mode applicationniste, textes fictionnaires*; la phrase confine parfois au non-sens : *la grammaire est un moyen d'assurer la stigmatisation de la langue écrite.*

AUTRES CONCOURS

A) CONCOURS EXTERNE PRIVÉ (sujet distinct du public)

Les exigences sont les mêmes que pour le sujet du public (c'est d'ailleurs le même type d'épreuve). On peut rappeler que ce qui est évalué au concours "c'est la capacité du candidat à transférer, sur tout sujet, la méthodologie qui aura été l'objet de son apprentissage lors de la préparation au concours" (note de service du 19 janvier 1995). Quel que soit le sujet, il devra faire montre de son aptitude à mobiliser et exploiter les connaissances nécessaires à l'enseignement du premier degré.

B) SECOND CONCOURS INTERNE (public et privé)

Même sujet pour le privé que pour le public.

Les **copies** présentaient un bon niveau d'expression dans l'ensemble : la majeure partie des candidats a pu traiter les questions. Mais on note

- une tendance à plaquer des connaissances toutes faites sans les illustrer
- des difficultés pour organiser et hiérarchiser une réponse. Les éléments sont dispersés, et les liens qui les unissent très difficiles à percevoir faute d'une expression dense, serrée, rigoureuse.
- le recours à la paraphrase
- peu de souci d'introduire les réponses et d'en clarifier la problématique
- le manque d'expérience entraîne une surévaluation des possibilités des élèves.

Les correcteurs du privé ajoutent pour ce concours des recommandations à l'attention des candidats :

Le sujet portait sur l'aspect transversal de la maîtrise de la langue. Or cet aspect a échappé à certains candidats.

D'autre part ils n'utilisent pas suffisamment les documents pédagogiques fournis (extraits de manuels, fiches, unités, séquences) pour étayer leurs propositions critiques ou didactiques.

L'épreuve consiste en quatre questions successives.

Elles sont posées à partir d'une unité de manuel de lecture divisé en séquences : lire en histoire, géographie, sciences...

La première (notée sur 6) demande d'identifier les compétences propres à la maîtrise de la langue développées par les activités de l'unité pédagogique proposée. Ces compétences sont très variées, de la compréhension d'un message écrit à la capacité à identifier des types de documents, en passant par la sélection d'informations diverses, sans oublier les ressources grammaticales qui

permettent de reconnaître un portrait. Ces compétences servent à un réinvestissement dans un travail d'écriture. On attend du candidat des réponses justifiées au moyen de références précises aux documents.

La deuxième (notée sur 4) porte sur l'exploitation pédagogique du document ; on apprécie la capacité du candidat à s'interroger, à partir des documents, sur la place que peuvent occuper dans le fonctionnement de la classe les activités liées à la maîtrise de la langue. Ainsi les questions binaires qui envisagent l'utilisation du manuel dans le cadre du français ou dans les autres disciplines, en travail guidé ou en autonomie, en prévoyant une destination ultérieure à celle de la classe... Il faut savoir apprécier le niveau de difficulté des activités selon les tranches d'âge concernées.

La troisième (notée sur 4) met en valeur la démarche du manuel. L'attente des correcteurs porte sur le caractère transversal de l'acquisition de la maîtrise du langage, selon l'esprit des nouveaux programmes : il s'agit de justifier cette stratégie par la volonté de profiter de toutes les activités pour travailler la langue ; de réduire le cloisonnement entre les divers apprentissages ; d'éviter les exercices dénués de sens en s'appuyant sur ces documents, riches en information

La quatrième (notée sur 6) demande au candidat de prendre en compte les exigences du programme et la démarche proposée par le manuel pour proposer des activités de

- **découverte** (identifier le nom de l'auteur, le type de document)
- **analyse** (qui est le personnage, que nous apprennent les documents, quels sont les termes d'architecture...)
- **écriture** (par exemple imaginer la description du château que Gauthier fait construire...)

Gisèle Prignitz,
Maître de Conférences de Langue et littérature françaises
à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

MATHÉMATIQUES

CONCOURS EXTERNE

REPÈRES STATISTIQUES

	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Nombre de copies corrigées	2089	2291	2444
Moyenne sur 20 des candidats présents	8,2	9,06	11,04

Pour le premier volet, noté sur 12 points, la moyenne des candidats est : 7,58 dont 4,63 sur 8 pour la première épreuve et 2,95 sur 4 pour la deuxième épreuve. Pour le second volet, noté sur 8 points, la moyenne des candidats est : 3,46.

Note mini	1 ^{er} Quartile	Médiane	2 ^{ème} Quartile	Note maxi
0,25	9	11,25	13,25	19,75

4,33 % des candidats obtiennent une note inférieure à 5 qui est éliminatoire.

1. PREMIER VOLET

1.1. Première épreuve

Cette partie est constituée de trois exercices portant sur des domaines différents dont la résolution est accessible à un élève moyen de fin de collège.

La majorité des candidats a abordé avec succès le premier exercice portant sur le domaine numérique. En revanche, la réussite des exercices de géométrie est inégale.

Pour l'exercice 2, la première question pouvait être résolue par application du théorème de Thalès. Il convenait alors de mettre en évidence le parallélisme de deux droites. Rares sont les candidats qui ont résolu correctement la deuxième question dans laquelle il fallait faire preuve d'une certaine initiative pour exploiter des résultats de la question précédente. Des résultats exacts donnés sans la moindre justification ne sauraient satisfaire le jury.

La deuxième question de l'exercice 3 est rarement abordée et exceptionnellement réussie. La méconnaissance de la formule de calcul du volume d'une pyramide en est parfois la cause, mais le

jury a constaté plus fréquemment une familiarisation insuffisante avec les objets de l'espace qui empêche de faire un choix réfléchi de la base de la pyramide pour appliquer cette formule.

Dans cette partie qui vise notamment à apprécier les qualités de raisonnement du candidat et son aptitude à utiliser des outils mathématiques, le jury conseille au futurs candidats de respecter quelques règles précises :

- avant d'appliquer un théorème, prendre la précaution de s'assurer que les conditions d'application sont satisfaites,
- prendre soin de justifier rigoureusement chaque affirmation,
- utiliser correctement les notations mathématiques usuelles (droite, segment, longueur).

1.2. Deuxième épreuve

Cette partie est assez bien réussie. L'ensemble des compétences est souvent correctement établi. Cependant, certaines analyses d'erreurs donnent lieu à des productions floues, souvent plus descriptives qu'analytiques. Les tentatives de compréhension de l'origine des erreurs commises sont particulièrement appréciées dans cette partie.

Dans un tel exercice, le jury a été sensible à une présentation synthétique sous forme de tableau qui dénotait de la part du candidat une certaine clarté dans la recherche de critères et l'analyse des erreurs.

2. DEUXIÈME VOLET

Cette partie est la moins bien réussie. Beaucoup de candidats n'ont pas clairement compris le jeu et n'ont pas su retrouver la présence de deux joueurs dans les productions des élèves. L'intérêt de rechercher les objectifs d'une mise en commun n'amène pas toujours le candidat à porter une réflexion critique sur la situation proposée. Dans la troisième question, l'analyse des difficultés est souvent sommaire et les prolongements proposés peu explicités. Ces dernières questions devaient permettre au candidat de donner un avis critique sur la démarche pédagogique proposée et de faire preuve d'imagination pour présenter des propositions concrètes.

Même si le jury constate certains progrès, il déplore que certains candidats abusent d'un jargon mal maîtrisé en submergeant leur copie d'expressions telles que « conflit cognitif », « surcharge cognitive », « contrat didactique », « socio-constructivisme ». On ne peut qu'encourager les futurs candidats à s'entraîner à formuler des réponses simples, précises et intelligibles aux questions posées, sans discours inutile.

Enfin, est-il nécessaire de rappeler que le jury est en droit d'attendre de la part de futurs enseignants une maîtrise convenable de l'orthographe et de la syntaxe ainsi que la capacité à produire une copie correctement présentée en respectant la numérotation des questions ?

C. FELLONEAU
IA-IPR de mathématiques

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

REPÈRES STATISTIQUES

	Concours externe	Concours interne	Concours externe privé	3 ^e concours
Nombre d'inscrits	1077	37	42	62
Nombre d'absents	13	0	8	0
Moyenne	11,67	10,56	11,41	11,65
Nombre notes =<5	72	3	2	1
Nombre notes >5 et <10	263	16	11	18
Nombre notes >=10 et <15	417	9	8	30
Nombre notes >=15	312	9	13	13

DOSSIERS

Les dossiers présentés par les candidats demeurent la grande majorité (près de 90 %).

La moyenne des résultats obtenus par les candidats interrogés sur les dossiers proposés par le jury est nettement inférieure à celle des candidats qui présentent leur propre dossier. Le dossier jury présente des difficultés générales plus lourdes, mais ne pénalise pas les bons candidats.

Les dossiers candidats sont de bonne qualité du point de vue de la forme. Ils sont dans l'ensemble bien écrits.

Thématique des dossiers proposés par les candidats

Tous les thèmes paraissent abordés et deux familles de dossiers se dégagent très nettement :

- Les dossiers disciplinaires montrent une dominante pour les langues vivantes et la maîtrise de la langue. L'école maternelle est aussi bien présente, ainsi que les activités artistiques. En revanche on note une très faible part des problématiques liées aux mathématiques et à l'histoire-géographie.

- Les dossiers transversaux restent importants en nombre. Les thèmes abordés sont : le travail de groupe, la pédagogie différenciée, l'autonomie, les cycles, les classes multi-âges.

En règle générale les dossiers proches des didactiques des disciplines ont mieux abouti que ceux à thème plus large.

Remarques du jury

- D'une manière générale, les candidats connaissent et comprennent l'économie générale de l'épreuve : dossier conforme et présentation adaptée (très peu de dossiers ont été refusés). Toutefois la gestion du temps n'est pas toujours suffisamment maîtrisée.

- L'entretien est plus révélateur que l'exposé : il peut y avoir bon exposé et mauvais entretien, rarement l'inverse.

- Le plan de l'exposé suit en général le fil des questions, mais certains candidats n'hésitent pas à modifier cet ordre et à restructurer les questions dans un plan personnel pertinent, selon une trame qui assure la cohérence du propos.

- Dans l'ensemble, les réponses apportées couvrent le champ des questions posées. Les meilleurs candidats sont ceux qui dépassent la réponse soi-disant "attendue" et s'engagent dans une recherche d'arguments personnels.

ANALYSE DES PERFORMANCES DES CANDIDATS

Les points faibles, les défauts essentiels des candidats

▪ Impossibilité pour certains candidats de se libérer, de se distancier du dossier alors que les questions de la commission les y engagent. Pour certains c'est la restriction du champ des connaissances qui crée cette difficulté. Pour d'autres, c'est probablement une mauvaise représentation de l'objet de l'entretien qui est l'élargissement progressif de champ des questions.

▪ Absence réelle d'une problématique : la distance est d'autant plus apparente que le dossier témoigne d'une problématique comprise et maîtrisée.

▪ Les situations concrètes évoquées ne débouchent pas sur une analyse. Les propos des candidats restent trop descriptifs. L'argumentation est peu étayée et s'appuie souvent sur des éléments trop ponctuels pour être probants.

▪ Des connaissances théoriques parfois mal assimilées et rarement mises en relation avec la pratique. Certains candidats utilisent des notions qu'ils sont incapables de définir ou d'expliquer, ou alors les définitions restent formelles et le candidat n'arrive pas à les mettre en relation avec une analyse de pratiques.

Certains restent fixés à leurs observations pratiques sans faire de lien avec des conceptions théoriques.

Il ressort que toutes ces difficultés s'enracinent dans une conception "scolarisée" des savoirs à enseigner, sans apport culturel sans recul sur le lien école-société et sans intégration pertinente de l'évolution globale de la société, notamment sur les modifications qui touchent les modes d'accès au savoir et les incidences induites sur les apprentissages.

La note éliminatoire s'explique par un cumul de défauts majeurs :

- Une difficulté à mettre en valeur les idées essentielles du dossier,
- L'incapacité d'expliquer ou de définir les notions utilisées dans le dossier,
- Une méconnaissance de l'école et du système éducatif,
- Une difficulté à argumenter leurs réponses,
- Une référence purement descriptive aux situations concrètes.

A ces difficultés de fond s'ajoute souvent des difficultés d'expression et de communication lors de l'entretien.

Les points forts, les atouts des candidats réussissant le mieux

- Une prise en compte des questions posées : les candidats sont capables de déceler dans les questions posées celles qui conduisent à remettre en cause ou à expliciter certains points du dossier.
- Les situations concrètes sont analysées comme élément d'une argumentation. Les candidats ont des positions argumentées sur les choix pédagogiques dont ils ont été témoins.
- Une bonne connaissance du système éducatif : les candidats en ont, au moins, compris les lignes directrices.
- Une capacité à mettre en œuvre une situation d'échange : les candidats tiennent compte des éléments introduits par le jury et les mettent en relation avec leur argumentation. Ils se révèlent capables de tenir compte de contre-arguments qu'on leur oppose sans modifier leur opinion de manière versatile.
- Une expression claire et aisée dans une langue correcte voir soutenue.

CONCLUSION - CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

D'une manière générale, les candidats connaissent et comprennent l'économie générale de l'épreuve : dossier conforme et présentation adaptée. Les candidats sont très à l'écoute, soucieux d'entrer dans le questionnement et de s'engager dans un échange constructif. Toutefois, certains hésitent à s'engager, à se positionner. Cela peut venir d'un manque de préparation.

Les conditions de l'entretien, son interactivité, la souplesse comportementale et cognitive qu'il exige, valorisent les candidats qui ont vécu et assimilé les démarches d'apprentissage et qui ont développé une vision globale et intégré les nouvelles formes d'accès à la connaissance de notre société.

Le dossier ne constitue qu'un prétexte à l'émergence des qualités professionnelles attendues. Les candidats doivent être préparés à appréhender une grande diversité des pistes de questionnement (c'est une façon de se projeter dans l'entretien).

Attentes du jury :

- Faire preuve d'une capacité à développer les compétences définies par la nature de l'épreuve.
- S'adapter aux sollicitations des membres du jury, argumenter les positions de façon constructive mais aussi savoir s'en détacher, faire preuve d'esprit critique et de réactivité.
- Se référer à des notions théoriques et illustrer par des exemples concrets.
- S'interroger sur les missions de l'école, élargir la culture professionnelle, ne pas se cantonner à l'observation.
- Maîtriser la dimension émotionnelle liée aux enjeux de l'épreuve.

Le jury a été sensible aux candidats qui ont su instaurer un climat de communication, qui ont fait preuve de fermeté à un moment de leur phase d'argumentation mais aussi "d'esprit de doute", se situant ainsi dans un futur processus formatif.

Maryse GAIMARD
Yves MONTOYA
Université Victor Segalen Bordeaux 2

BIOLOGIE-GÉOLOGIE

CONCOURS EXTERNE (PUBLIC et PRIVÉ)

ANALYSE STATISTIQUE DES RÉSULTATS

Sur les 1061 candidats admissibles au concours externe public, auxquels s'ajoutent les 14+2 candidats admissibles au concours externe spécial basque et occitan et les 62 candidats admissibles au 3^{ème} concours, soit 1139 admissibles, 439 étudiants ont choisi l'option Biologie - Géologie soit 38,5%. Les notes se sont étalées entre 4,75 et 17,25, avec une moyenne de 11,24/20 ; 290 étudiants ont eu une note à 10/20, soit 74,5%. L'essentiel des notes se situe dans une fourchette 8-12 ; Pour le concours externe privé, 18 candidats/42 admissibles avaient choisi cette option : 10/18 ont eu la moyenne (notes de 3/20 à 16/20, moyenne 10,1/20). On peut noter une moins bonne qualité des copies des candidats du concours externe privé.

Ces résultats montrent que le sujet ne présentait de difficultés majeures pour la plupart des candidats, même si un certain nombre n'étaient pas biologistes ou géologues de formation.

REMARQUES GÉNÉRALES

Les correcteurs ont remarqué globalement la bonne qualité générale des copies, le peu de fautes d'orthographe (sauf pour certaines copies) et une assez bonne présentation. L'an dernier, des « consignes aux candidats » avaient été données avec le sujet pour la 1^{ère} fois et avaient été en général bien suivies. L'expérience n'a pas été reconduite, mais il semblerait que les étudiants aient intégré ces informations.

Pour le contenu, plusieurs types d'erreurs se retrouvent fréquemment :

- consignes mal interprétées,
- difficultés à donner des réponses synthétiques et organisées, et tendance à produire un texte redondant pour doubler la production synthétique,
- tendance au manque de rigueur dans les réponses : certains candidats fournissent beaucoup d'éléments hors sujet sans sélectionner les éléments utiles à la question posée.

PREMIER VOLET

1ère épreuve

- Question 1: la consigne précisait «en quelques mots» : trop de candidats ne lisent pas la consigne et ont produit au moins une demi-page !

- Question 2 : On demandait les 2 processus biologiques : confusion entre phase de vie et processus ; les réponses sont très souvent incomplètes. Les deux sont parfois mal mis en relation : par exemple un candidat évoque la reproduction sexuée sur la 1^{ère} question et ne parle que de pollinisation et de germination sur la 2^{ème} question. Les candidats ne s'appuient pas suffisamment sur les documents et ne donnent que peu d'exemples.

- Question 3 : Utilisation du document C dans la question 3 alors que l'énoncé précisait qu'il fallait utiliser les documents A et B.

2^{ème} épreuve

De nombreux candidats ne présentent pas l'analyse des productions de manière synthétique ou doublent la présentation synthétique par un texte (perte de temps, redondance etc...)

DEUXIEME VOLET

- Question 1a: aucune difficulté particulière pour répondre à cette question.

1b: la formulation des consignes est mal maîtrisée par la plupart des candidats

- Question 2 : confusion fréquente entre modélisation et expérimentation (c'était la réponse attendue à la question 2c) et démarche expérimentale. Certains candidats ont surtout évoqué l'aspect pédagogique de la modélisation (méthode transmissive).

- Question 3 : difficulté pour de nombreux candidats à organiser leurs réponses.

- Question 4 : confusion très fréquente entre les fonctions de l'écrit en cours ou en fin d'apprentissage (inversion des réponses F et A).

SECOND CONCOURS INTERNE PUBLIC

L'épreuve de Biologie-Géologie a été choisie par la majorité des candidats présents (69/80) pour 12 postes mis au concours, auxquels s'ajoutent 7 copies des candidats au second concours interne de et en langue basque (6 poste mis au concours). La réussite à cette épreuve a été plutôt faible (8,74/20)

Le sujet, spécifique à ce concours, faisait appel à quelques connaissances scientifiques concernant le monde végétal. Il s'agissait essentiellement d'une exploitation de documents en cycle II et en cycle III. Comme les autres années, les candidats devaient connaître les programmes officiels de l'école primaire. La plupart les connaissaient mais ils ont eu du mal à appliquer ces connaissances à une question précise.

Ceci se remarque essentiellement pour toutes les questions 1 et 2 de la partie I. Les candidats récitent les objectifs et compétences des programmes et non ceux liés au thème à traiter. L'ensemble est donc vague, général et abstrait. Plus particulièrement pour la question 2, il est difficile de traiter les écrits des enfants sans définir au préalable les réponses attendues liées aux objectifs du maître. S'agissant de contenus spécifiques, sauf cas extrêmes, les commentaires sur l'orthographe et le style sont donc superflus.

De manière générale, les notions et concepts essentiels sont mal cernés et présentés sous une forme délayée (paraphrases, commentaires, avis individuels tout à fait hors sujet...). Un tableau, un organigramme ou un schéma évitent cette dérive... surtout dans une discipline scientifique qui s'appuie sur des connaissances exactes.

Dans le domaine des connaissances scientifiques, nous engageons les candidats à ne pas affirmer des faits non avérés ou mal dominés ; beaucoup de confusions de vocabulaire (ex : pollen et graine, pollinisation et dissémination etc...). Dans certaines copies, nous avons trouvé des affirmations incroyables : *"Le moment de la floraison c'est-à-dire où les plantes découvrent leur sexualité féminine"*, *"On évoquera l'étamine et le pistil en tant qu'élément reproducteur de la même façon qu'un animal tel que le cheval se reproduit c'est-à-dire fait des petits avec sa compagne c'est-à-dire son opposé sexuel"*.

Un concept scientifique ne peut s'instaurer sans apport de connaissances par le maître, connaissances qui ne peuvent être toujours vérifiées .

Comme l'an dernier, beaucoup de copies présentent énormément de fautes de français inexcusables (accords essentiels de conjugaison et autres) : Le jury attire l'attention des candidats sur cet aspect de leur travail qu'il faut absolument maîtriser.

SECOND CONCOURS INTERNE PRIVE

Dix postes ont été mis au concours. Dix candidats étaient présents pour les épreuves d'admissibilité et 9 ont choisi l'épreuve de Biologie-Géologie, épreuve identique à celle du concours public. Ce choix a donc été très majoritaire !

La moyenne de l'épreuve a été de 9,28/20, un peu supérieure à celle du concours public.

Les remarques formulées pour le concours public s'appliquent toutes aux candidats de ce concours.

L. GOURDOUX,
Université Bordeaux I

HISTOIRE-GEOGRAPHIE

CONCOURS EXTERNE PUBLIC

REPÈRES STATISTIQUES

Les résultats semblent légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente : la moyenne se situe à 11 sur 20. Rappel de 2001 : 11,5. Ce recul s'explique par le nombre de faibles copies qui révèlent l'absence de préparation sérieuse à ce concours. Pour le reste, l'ensemble s'avère homogène mais il faut signaler le nombre réduit de très bonnes copies.

REMARQUES GÉNÉRALES

Bonne gestion du temps. L'ensemble du sujet a, généralement, été traité. Quelques candidats font le choix délibéré de ne traiter que les questions relatives à l'Histoire !

Compétences scientifiques.

Certains candidats ne s'intéressent pas à l'actualité. L'Argentine a été présentée comme un pays en forte croissance. D'autres, plus nombreux, ne font pas de différence entre croissance économique et développement, ou ignorent les disparités entre Nord-Nord et pays Sud-Sud. Beaucoup restent au stade de généralités énoncées ou se limitent aux exemples fournis par les documents. Certains candidats ne savent pas que l'I.D.H. regroupe différents critères.

Sans avoir un niveau universitaire élevé, cette épreuve fait appel à un minimum de connaissances solides.

Il faut montrer un sens critique à l'égard des sources. Le montage de deux photos concernant des familles, anglaise et éthiopienne, étalant leurs meubles et objets, n'a suscité que peu de commentaires, comme si cela semblait aller de soi.

La présentation des documents s'accompagne, fréquemment, d'une interprétation qui est réclamée à la question suivante.

Compétences pédagogiques

Les candidats doivent savoir adopter un point de vue distancié par rapport à la situation pédagogique présentée aux élèves. Ils devraient, normalement, posséder une connaissance minimale des Instructions Officielles.

Un futur enseignant doit pouvoir fournir un titre simple, sans se lancer dans une longue construction sur quatre lignes ! Il doit savoir lire les questions proposées avant de commencer à rédiger, ce qui éviterait des redites ou des chevauchements.

Le jargon pseudo-pédagogique a reculé, dans la plupart des copies. Notons aussi des progrès timides en orthographe, par rapport aux années précédentes, malgré certaines hésitations. Le Royaume-Uni devient *unie* ou *Unis*, alors que le terme figure dans le dossier présenté aux candidats. En revanche, le registre de la langue française semble mince ce qui conduit à l'emploi d'expressions familières : « *écrire un topo, faire la manche* »...

CONCOURS EXTERNE PRIVÉ

Le lot de quinze copies semble homogène et de qualité : la moyenne générale dépasse 13/20. Les éléments de formation (vocabulaire spécifique, démarches pédagogiques) semblent bien intégrés. Les candidats hésitent, parfois, à adopter un point de vue critique par rapport aux documents proposés. Il faut déplorer trois copies caractérisées par une orthographe défailante. Certains candidats ne savent pas mentionner, clairement, les questions traitées !

Alain CONTIS, coordonnateur, Université Bordeaux III
Eric SUIRE, Université Bordeaux III
T. LABARTHE

ALLEMAND

EPREUVE ORALE

27 candidats interrogés. Moyenne : 13/20. Les notes vont de 9,5 à 20 (Une seule note au-dessous de la moyenne)

a. Epreuve de compréhension orale (4 points): Il s'agissait de l'enregistrement d'un extrait du livre « Wir Kinder vom Bahnhof Zoo ». L'enregistrement de bonne qualité ne présentait pas de grosses difficultés. Les dix items (en français) destinés à vérifier la compréhension globale et détaillée du texte portaient sur des éléments factuels. Les candidats ont très bien réussi cette épreuve.

b. Entretien sur un document général (8 points): Les documents proposés aux candidats étaient pour l'essentiel des articles de journaux illustrés, récents évoquant des problèmes actuels. Les examinateurs disposaient d'une fiche d'évaluation destinée à noter :

- la compréhension du document
- la qualité de la langue: phonologie, lexique, grammaire
- les compétences communicatives : aisance, cohérence, prise de risque personnel

Les membres du jury ont pu constater l'excellent niveau des candidats, tant sur le plan de la connaissance des pays de langue allemande que sur le plan de la compréhension et de l'expression. Parmi eux, deux avaient été candidats au CAPES d'allemand, un autre avait séjourné un an en Autriche. Des problèmes par contre en phonologie chez des candidats n'ayant pas pratiqué la langue depuis le baccalauréat. L'expression a parfois été gênée par le manque de vocabulaire , de moyens lexicaux précis dans certains domaines (voyages). Sur le plan grammatical, des fautes classiques de déclinaisons (avec les prépositions), de place du verbe [après des conjonctions de coordination (aber), plus qu'après des conjonctions de subordination].

c. Epreuve didactique (8 points): Les dossiers proposés étaient constitués de documents variés (dessins, chansons, poèmes ...), extraits pour la plupart de méthodes pour l'enseignement dans le primaire. Pour cette épreuve, la grille d'évaluation était destinée à noter les compétences des candidats dans les domaines suivants :

- identifier les documents
- dégager l'intérêt des documents
- déterminer les objectifs
- proposer une démarche pertinente
- mettre en œuvre des techniques (ludiques ...)
- proposer une évaluation
- envisager des prolongements

Sur la fiche d'information distribuée aux candidats avec les documents figurait un certain nombre de questions destinées à les guider. Ils devaient indiquer la classe dans laquelle ils utiliseraient le

document, à quel moment de l'année, proposer des activités, etc. et justifier leurs choix, en précisant par exemple à quelles compétences font appel les activités proposées aux élèves.

Un certain nombre de candidats ayant préparé seuls l'épreuve ont eu des difficultés à définir les objectifs. Les examinateurs ont noté la mauvaise compréhension ou distinction entre « vocabulaire » et « fonction langagière ». D'où une tendance pour les candidats à axer le travail sur l'acquisition de « mots nouveaux » plus que de structures linguistiques. Quelques problèmes également dans l'identification des actes pédagogiques.

Mais dans l'ensemble, les candidats ont fait preuve dans le choix des documents et des démarches de beaucoup de réalisme, de cohérence et de clarté. Les activités proposées étaient très concrètes et bien adaptées à des élèves de CM1 ou CM2. Les membres du jury ont noté que les candidats utilisaient un vocabulaire didactique riche de façon très pertinente. L'aspect « culture/civilisation » a été systématiquement recherché et évoqué. Ils ont tous mis l'accent sur une approche ludique, sur un travail de groupe et sur des activités vivantes centrées sur les élèves. Beaucoup d'idées intéressantes et variées concernant les activités et les prolongements envisagés. Par contre tous les candidats semblaient assez démunis en ce qui concerne l'évaluation formative.

Peu de propositions d'activités destinées à créer des liens avec d'autres disciplines.

Enfin, il faut noter que presque tous les candidats ont placé l'exploitation du document en CM, qui semble pour eux le seul moment d'apprentissage. Ils n'ont pas tous intégré dans leur réflexion que l'apprentissage devenait désormais plus précoce.

EPREUVE ECRITE (Version) :

35 candidats

Le texte anecdotique ne présentait pas de difficultés particulières. Les notes vont de 6 à 17; 8 notes sont en dessous de la moyenne (Moyenne : 13,5/20). Très peu de contresens et de faux-sens chez les candidats. Quelques lacunes de vocabulaire (« nämlich », « der Abschied », « reden »). Mais dans l'ensemble, le texte a été bien compris et bien rendu. Les correcteurs ont noté comme chaque année de très nombreuses insuffisances au niveau de la langue française : beaucoup de barbarismes dus souvent à une connaissance insuffisante des conjugaisons (imparfait, passé simple) et de très nombreuses fautes d'orthographe.

Dominique LAFARGUE

LANGUE BASQUE

CONCOURS EXTERNE PUBLIC

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Une candidate a choisi cette épreuve qui comporte deux volets:

1°) compréhension auditive à partir de l'écoute d'un enregistrement d'environ deux minutes et entretien en basque à partir d'un document iconographique au choix du candidat, proposé par le jury.

2°) Épreuve didactique à partir d'un petit dossier au choix du candidat, proposé par le jury.

Autant l'épreuve de compréhension n'a posé aucun problème, autant la prestation de cette candidate a été moyenne pour l'entretien sur le document iconographique qui se prêtait pourtant à un grand nombre de remarques que la candidate n'a pas su faire. Manque d'aisance dans la langue parlée, nombreuses fautes syntaxiques et grammaticales, peu d'initiative face au jury, peu de réactivité aux questions...

L'épreuve didactique en français n'a guère été meilleure. La candidate n'avait pas d'objectifs clairs, n'avait pas envisagé d'évaluation et a eu du mal à proposer un prolongement de sa séquence pédagogique.

Conclusion

On a bien senti que malgré une motivation relativement forte en ce qui concerne la langue basque, cette candidate n'avait pas ou peu reçu de préparation à cette épreuve. Ce problème risque d'être récurrent dès lors que le CRPE spécial langue régionale drainera l'ensemble des moyens de formation. Les candidats souhaitant mettre en valeur leurs connaissances au moyen des épreuves optionnelles devront faire un véritable effort (personnel) de préparation autant au niveau linguistique que pédagogique.

ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE

Aucun candidat n'a composé à l'épreuve facultative de traduction.

CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL PUBLIC

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

23 candidats s'étaient inscrits aux épreuves écrites d'admissibilité pour un nombre total de 8 postes. 18 candidats ont composé, 5 étaient absents. On relèvera qu'un candidat a été écarté d'emblée pour cause de note éliminatoire à l'épreuve écrite en basque!

La moyenne en basque est de 12,48 / 20 ce qui est honorable (3 candidats au dessus de 15 / 20 et 2 candidats au dessous de 10 / 20).

La barre d'admissibilité a été fixée à 10,5 / 20 ce qui a donné 14 candidats admissibles.

L'épreuve écrite d'admissibilité en langue régionale (durée 3 heures coef. 3) consiste en un commentaire guidé qui pour cette session s'appuyait sur un texte de Koldo Amestoy, paru aux éditions Maiatz, intitulé « *Dena dela Baxenabarreko* » et d'un exercice de traduction d'une partie de ce même texte (environ 10 lignes).

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Elle consiste en un entretien avec le jury à partir d'un document écrit ou sonore authentique (30 minutes de préparation, 30 minutes d'entretien). Pour cette première session, seuls des documents écrits ont été proposés aux candidat. Le jury s'est abstenu de poser des questions d'ordre grammatical et s'est concentré sur l'appréciation de la connaissance et de l'aisance à l'expression en langue basque (lecture et compréhension du document, qualité de la langue, réactivité aux questions du jury, connaissance globale de la culture basque...).

Les notes ont été les suivantes:

11, 11, 13, 15, 16, 16, 17, 17, 17, 17, 18, 19, 19.

SECOND CONCOURS INTERNE SPÉCIAL PUBLIC

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

8 candidats s'étaient inscrits aux épreuves écrites d'admissibilité pour un nombre total de 6 postes. Tous les candidats étaient présents..

Trois notes ont été supérieures ou égales à 16 / 20 et une note était inférieure à 10 / 20. Un candidat a été écarté pour cause de note éliminatoire.

La barre d'admissibilité a été fixée à 11,4 / 20 ce qui a donné 4 candidats admissibles.

L'épreuve écrite d'admissibilité était la même que celle du concours externe.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mêmes remarques que pour le concours externe.

Les notes ont été les suivantes:

14, 16, 18, 19.

Jacques SARRAILLET
Chargé de mission d'inspection en
basque

ESPAGNOL

CONCOURS EXTERNE PUBLIC

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Nombre de candidats	157
Notes > 10	68.8%
Notes > 10	31.2%
Note la plus haute	20/20
Note la plus basse	4.5/20

Organisation des épreuves

La compréhension orale est évaluée à partir de l'audition d'une cassette (durée maximum : 2mn). Le candidat doit renseigner 8 items donnés en français, chacun présentant 3 réponses possibles. Cette partie est notée sur **4 points**.

L'épreuve linguistique et didactique se déroule en deux temps : pour **la partie linguistique**, il s'agit de rendre compte d'un document authentique en langue espagnole (écrit ou iconographique) et d'être capable de tenir un échange plus spontané avec les examinateurs à l'issue de ce compte rendu sur un point se rapportant de près ou de loin au document proposé. Cette partie dure une dizaine de minutes et elle est évaluée sur **8 points**; pour la partie didactique, le candidat, à partir d'un ou de plusieurs documents, est invité à bâtir une séance de cours destinée à des élèves de classes primaires, en définissant les objectifs visés et la pratique proposée pour les atteindre (cf. les textes officiels). Cette partie dure 1à minutes également. Elle se déroule en français et est évaluée sur **8 points**.

Conseils

Il est indispensable que les candidats aient **un niveau de langue convenable** : la prononciation des phonèmes spécifiques à l'espagnol (r/j, s/c, z, ll), l'accentuation, l'emploi d'un vocabulaire courant permettant de commenter un texte, la conjugaison (verbes à diphtongue, temps du passé), l'emploi des prépositions, l'utilisation correcte de constructions courantes (gustar en particulier). Tout cela est important car le professeur sera le modèle de référence de l'élève.

En ce qui concerne le contenu, il ne s'agit pas d'effectuer un commentaire littéraire. Il est cependant demandé une analyse précise et personnelle du document qui évitera la paraphrase et permettra au jury de juger des qualités de langue des candidats.

Pour **la partie didactique**, tout en sachant que les candidats n'ont pas de réelle expérience de l'enseignement, le jury attend tout de même qu'ils aient réfléchi à la spécificité de l'enseignement d'une langue auprès de jeunes enfants et qu'ils fassent preuve de bon sens et d'une approche logique. Leur prestation est souvent décousue, désorganisée, fréquemment trop théorique et peu adaptée au niveau de la classe.

Il leur serait sûrement profitable d'avoir une idée précise de ce qui se passe en cours de langue pour qu'ils puissent se préparer à cette épreuve de façon plus efficace.

Observations

Il convient de conseiller aux candidats qui se présenteront au CRPE 2003 qu'ils disposent **des programmes de L.V.** en vigueur dans l'enseignement primaire à partir de septembre 2002 (B.O. Hors-série n°4 du 29 août 2002), **des documents d'accompagnement** qui sont en cours de parution et du site **Primlangues** créé par le CIEP qui propose des situations d'enseignement qui pourront être pour eux du plus grand intérêt.

ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE

Bilan

Il s'agit d'une épreuve de version pour laquelle il a été organisée une double correction. Les notes se sont échelonnées entre 01/20 et 19.75/20.

Le jury a adopté une correction par « points-fautes » attribués en fonction de la gravité des erreurs commises. Ont été lourdement sanctionnées les fautes qui étaient dues à la méconnaissance de la conjugaison ou à l'oubli des règles de base de l'orthographe (terminaisons verbales ...) ainsi que les refus de traduction.

Conseils

Les conseils sont globalement les mêmes que ceux donnés l'année dernière. Pour se présenter à cette épreuve, une connaissance approximative de l'espagnol est, sans aucun doute, insuffisante mais le jury s'est surtout attaché à la compréhension globale du texte et à sa transcription dans **un français correct**.

Voici donc quelques conseils pratiques :

- Traduire et non inventer : il est préférable de rester près du texte en respectant sa logique et sa cohérence.
- Soigner la présentation et l'écriture. Se relire avec attention.
- Ne jamais laisser un mot ou une expression sans traduction. Ne pas proposer deux traductions pour un même mot.
- Ecrire dans une langue correcte et parfaitement maîtrisée :
- Veiller à l'orthographe.
- Respecter la ponctuation.
- Maîtriser la conjugaison française.
- Maîtriser la syntaxe du français.

Les candidats auront donc compris qu'à travers cette épreuve de version, outre la connaissance de l'espagnol, le jury cherche à évaluer les qualités indispensables pour un enseignant : rigueur, précision et maîtrise de la langue en vue d'obtenir ces mêmes compétences chez les élèves et bannir l'à-peu-près.

PORTUGAIS

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Une candidate s'est présentée à cette épreuve et a obtenu la note de 18/20.

L'épreuve de langue se compose de deux volets :

- Le premier volet évalue les compétences linguistiques du candidat et comporte deux épreuves.
- Le deuxième volet a pour objet "l'analyse des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondantes" et ne comporte qu'une épreuve.

La première épreuve du premier volet évalue la compréhension de l'oral en portugais.

La deuxième épreuve du premier volet consiste en une présentation en portugais d'un document écrit et/ou iconographique et d'un entretien avec le jury. Cette présentation est immédiatement suivie du deuxième volet, dit « pédagogique », de l'épreuve.

(Durée de l'épreuve : une heure pour la préparation ; vingt minutes pour l'entretien, dont dix minutes consacrées à une discussion à partir des documents pédagogiques que le jury propose aux candidats.)

Premier volet

Première épreuve

Notée sur 4 points, elle se déroule de la manière suivante : le candidat prend tout d'abord connaissance d'une grille d'items (QCM) rédigés en français. Puis, après avoir écouté deux fois un document sonore, il dispose de cinq minutes pour cocher les bonnes réponses des items proposés.

Les locuteurs du document enregistré parlent un portugais authentique, à débit normal pour un natif. Cette épreuve exige donc que le candidat soit familiarisé avec la langue portugaise telle qu'elle est parlée actuellement au Portugal ou au Brésil.

Deuxième épreuve

Notée sur 8 points, elle évalue la compréhension de l'écrit en portugais et l'expression orale lors d'un entretien de 10 minutes avec le jury. Le candidat après préparation doit décrire et commenter un document iconographique et/ ou écrit en portugais.

Pour la session 2002, le document proposé aux candidats était une page de publicité conçue par la Chambre du Commerce et du Tourisme du Portugal ICEP, extraite de la campagne *Vá para fora, cá dentro*, pour le développement du tourisme au Portugal.

Ce document permettait d'évaluer la compréhension de l'écrit car il fallait lire le texte pour comprendre qu'il s'agissait d'une publicité incitant les Portugais à découvrir le Portugal. En effet, l'image présentant une photo de deux tortues était assez énigmatique. Il fallait également expliquer le lien logique entre l'image et l'accroche. Les deux tortues de l'image s'opposaient aux tortues Ninja mentionnées dans l'accroche, tout comme la semaine passée devant la télé s'oppose à un week-end passé à la découverte des richesses naturelles et culturelles du Portugal.

Cette page de publicité était donc suffisamment élaborée pour receler une part d'implicite qui permettait aux candidats de s'exprimer assez librement et d'aller au-delà de la simple description.

La candidate a très bien compris le message publicitaire et a perçu la ton humoristique du texte. Par ailleurs, elle s'est exprimée dans une langue correcte, assez riche et très fluide.

Deuxième volet

Cette épreuve de nature didactique et pédagogique est notée sur 8 points, dure dix minutes et se déroule en français.

Le candidat doit réfléchir à l'exploitation de deux ou trois documents pour la classe de portugais (extraits de méthodes, outils pour le maître) pour une séance de 45 minutes et de niveau « cours moyen ». Une liste de consignes lui est fournie avant la préparation .

Le candidat doit traiter les points suivants :

- Analyse : composantes explicites et implicites
- Définition des objectifs posés dans le cadre de la séance
- Stratégies et moyens utilisés au cours de la séance
- Activités de l'élève
- Évaluation formative proposée et prolongements envisagés.

Les examinateurs tiennent également compte de l'aptitude à repérer les faits de civilisation, une bonification de deux points au maximum étant prévue dans le barème.

Les documents proposés étaient au nombre de deux : une photo en couleurs représentant une famille portugaise en train de prendre un repas, un extrait d'un manuel de portugais pour débutants composé de deux dialogues se déroulant dans un restaurant et d'illustrations représentant les couverts d'une table portugaise. Les deux documents étaient complémentaires, chacun d'eux avait un rapport avec l'alimentation.

Les candidats devaient, dans un premier temps, identifier la source, la nature et le contenu des documents ; puis dire s'ils auraient ou non exploité ces documents en classe de portugais langue étrangère et, en cas de réponse affirmative, de quelle manière ils l'auraient fait.

La photo en couleurs a été retenue par la candidate mais elle a trouvé, avec juste raison, les dialogues présents dans l'extrait du manuel trop complexes pour des élèves de CM. Elle a cependant retenu l'idée d'un dialogue au restaurant.

Ayant repéré dans les documents de nombreux éléments spécifiquement portugais tels que la soupe, les petits pains, les couverts pour le poisson, le napperon en dentelles, la candidate a proposé une séquence dont le thème serait la nourriture au Portugal.

Dans son projet de séquence de cours, la candidate a surtout mis l'accent sur l'interdisciplinarité en proposant des activités autour du thème de l'alimentation et du goût. Elle a envisagé d'organiser un jeu de reconnaissance et de définition de différents saveurs en portugais qui pourrait servir aussi d'évaluation. Les contenus linguistiques étaient le lexique de la table et des aliments, les expressions pour demander quelque chose en utilisant les formules de politesse (*queria provar, por favor*), puis l'appréciation (*é bom, é doce, é salgado*). Elle a envisagé de prolonger la séquence par l'étude et la confection d'une recette de cuisine portugaise.

Tout au long de son intervention, la candidate a fait preuve d'esprit pratique en proposant des activités tout à fait adaptées à la situation d'enseignement/apprentissage évoquée.

Les deux épreuves orales étant très brèves, les candidats doivent avoir un esprit de synthèse et savoir organiser très clairement leurs idées et réflexions. Les questions du jury sont assez

ouvertes et font davantage appel au sens pratique des candidats qu'à une véritable connaissance en méthodologie.

ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE

Deux candidats se sont présentés à cette épreuve, les deux copies ont eu d'excellentes notes : 18 et 19.

L'épreuve a une durée d'une heure et un coefficient de 1. Elle consiste en une version d'un texte qui ne doit pas excéder 300 mots. Aucun document n'est autorisé.

Le texte *Câmara de Lisboa lança campanha contra pombos* était un extrait adapté d'un article du journal *Público* et ne posait aucun problème de compréhension. La présence de nombreux termes scientifiques souvent transparents (« *predador, selecção natural, anomalias* ») rendait la traduction en français particulièrement aisée.

Les temps verbaux utilisés – le présent et le passé simple (*pretérito perfeito simples*) – étaient faciles à rendre en français ; seule l'expression "*tem mostrado*" où le verbe apparaît au passé composé (*pretérito perfeito composto*) ne pouvait être traduite littéralement. Exprimer un passé proche, il était souhaitable d'introduire une locution temporelle dans la phrase en français, comme « *La mairie a fait preuve ces derniers temps d'un mépris absolu envers les habitants et les animaux* ».

De manière générale, une bonne connaissance des temps verbaux est requise dans les deux langues, notamment le passé simple en français, et il est recommandé aux candidats de bien maîtriser les équivalences existantes entre les temps du portugais et du français.

L'épreuve de version requiert une bonne connaissance de la langue portugaise à la fois littéraire et courante. Il est donc vivement conseillé aux candidats de lire régulièrement en portugais des contes, des nouvelles, des journaux et de s'entraîner tout au long de l'année à la traduction de courts extraits.

Mlle FRAGOAS

EDUCATION MUSICALE

Le niveau constaté paraît relativement satisfaisant ; par exemple, les 132 candidats ayant choisi cette épreuve orale en Gironde ont obtenu des notes dont la moyenne s'élève à 12,94 / 20.

L'épreuve de musique du concours de professeur des écoles fera l'objet, dès la session 2003, de modifications substantielles par rapport à la session 2002 ; daté du 18 juillet 2002, le Bulletin Officiel de l'Education Nationale décrit les nouvelles modalités de cette épreuve, et le postulant s'y reportera en priorité.

La destination principale d'un rapport de jury comme celui-ci étant l'information des futurs candidats, plutôt que de détailler la conduite de la session antérieure il paraît utile de procéder à un rapide *commentaire de ces nouvelles dispositions*.

Deux types de compétences sont évaluées lors de l'épreuve : l'expression musicale individuelle (première partie) et la capacité à développer un commentaire artistique et pédagogique à partir de l'écoute d'un document sonore (seconde partie). Sur le plan pratique, avant sa demi-heure de préparation, le candidat se voit communiquer le document sonore avec sa fiche d'accompagnement ainsi que le titre du chant de son répertoire qu'il devra interpréter. Lors des vingt minutes de son passage devant le jury, il sera admis que le candidat puisse choisir à sa convenance l'ordre de ses prestations.

A) La **première partie**, notée globalement sur 10, est structurée en deux séquences :

1) une séquence d'*interprétation vocale ou instrumentale* où le candidat doit mettre en évidence ses qualités musicales dans une pièce de son choix, cependant non incluse dans le répertoire de la seconde séquence. Il faut ici veiller non seulement à la justesse d'intonation, à la précision rythmique, mais aussi à tout ce qui a trait à l'expression (qualité du phrasé et des nuances, adéquation de l'interprétation aux intentions de l'auteur, qu'elles soient explicites - texte d'un chant - ou implicites - musique instrumentale). Le candidat peut se faire accompagner en direct ou par un enregistrement ; dans les deux cas, il assure la maîtrise du dispositif choisi (précisions : voir le B.O.) A la suite de son interprétation, qui doit durer entre trois et cinq minutes, il doit être en mesure de dialoguer avec le jury sur les choix artistiques dont témoigne sa prestation.

Même si cela n'entre pas dans les obligations mentionnées par le B.O., le jury appréciera que le candidat lui fournisse la partition de la pièce interprétée afin de pouvoir étayer son jugement et de nourrir l'entretien conclusif.

2) une séquence de *chant destiné à l'école primaire* où le candidat doit être capable de montrer ses capacités vocales dans un répertoire scolaire varié (école maternelle et élémentaire). Ce répertoire prend la forme d'un ensemble de cinq chants dont le candidat, qui les a librement choisis, doit mettre les textes complets (paroles et musique) à la disposition du jury au moment de chanter. L'interprétation intégrale ou partielle de l'un d'entre eux (désigné par le jury avant la mise en loge) se fait de mémoire et sans accompagnement : il s'agit ici en quelque sorte d'évaluer le degré d'aisance du futur enseignant face à ses élèves, aisance qui passe bien entendu par la maîtrise de sa voix, mais aussi par une certaine connaissance des répertoires scolaires.

Compte tenu du temps nécessaire à la construction de l'exposé prévu dans la seconde partie de l'épreuve, il va de soi qu'il serait très hasardeux de compter sur la demi-heure de mise en loge pour la révision, et encore moins l'apprentissage du chant demandé par le jury : le préalable d'une mémorisation efficace est évidemment incontournable.

B) L'objet de la **seconde partie**, également notée sur 10, consiste à déceler les compétences auditives, l'ouverture culturelle et le degré de réflexion didactique du candidat. Pendant la mise en loge de trente minutes, ce dernier puise son information dans l'écoute d'un document sonore comportant un à trois extraits musicaux identifiés dans une fiche jointe. Celle-ci comporte en outre des indications et quelques questions destinées à guider l'exposé construit par le candidat.

Cet exposé doit s'appuyer sur une analyse musicale aussi précise que possible de ce qui est entendu : affiner la perception auditive des élèves constituant un objectif fondamental de l'éducation musicale, le maître lui-même doit faire preuve de la meilleure compétence possible dans le domaine propre du geste d'écoute. Cette compétence est évidemment liée à des références culturelles à la fois étendues et approfondies, susceptibles par exemple d'éclairer la juxtaposition d'extraits musicaux de provenances très diverses.

Ensuite, le candidat doit être en mesure de signaler plusieurs façons d'exploiter ces auditions avec un public scolaire, et d'illustrer concrètement l'une de ces pistes en proposant des activités (de type gestuel, vocal, etc...) qui puissent permettre à une classe - dont il sera apprécié qu'il précise le niveau - d'approfondir son contact avec les objets sonores écoutés.

Pour clore l'épreuve, le jury conserve quelques minutes pour solliciter du candidat des précisions sur son exposé. Il l'invite également à une réflexion élargie ; par exemple, celle-ci peut prendre la forme d'une mise en perspective du sujet traité par rapport aux objectifs spécifiques de l'éducation musicale ainsi qu'aux objectifs généraux poursuivis par l'institution scolaire à travers l'ensemble des disciplines.

En conclusion, même si les modalités de l'épreuve sont modifiées, les conseils aux candidats que l'on peut lire dans les précédents rapports de jury conservent toute leur actualité. Pour résumer, le candidat aura su choisir un morceau ou un chant qu'il interprètera avec une musicalité libre de toute limitation d'ordre technique ; et ceci plus encore pour son répertoire de chansons destinées aux élèves. Ayant d'autre part côtoyé d'une manière approfondie des musiques de styles très variés (c'est-à-dire très au-delà de la musique dite «de variétés» !), il se sera donné les moyens d'une écoute analytique, étayée par de solides repères culturels et à l'intensité susceptible d'être transmise de façon vivante et sensible à tous les écoliers.

Philippe Bazin
IA-IPR d'éducation musicale et chant choral

ARTS PLASTIQUES

REPÈRES STATISTIQUES

229 candidats se sont présentés à l'épreuve d'Arts Plastiques sur 230 inscrits pour l'ensemble des sept concours. (Concours externe public : 183 candidats; 3^{me} concours public : 8; Concours externe privé : 23; Concours spécial occitan : 1; 2^d concours interne public: 12; 2^d concours interne privé : 3).

La moyenne générale des épreuves est de 10,75. Les notes s'échelonnent de 02,5 à 20 :

- pour le concours externe public de 02,5 à 20 avec une moyenne de 11,38,
- pour le 3^{ème} concours public de 03,5 à 15 avec une moyenne de 11,25,
- pour le concours externe privé de 03,5 à 20 avec une moyenne de 13,9,
- pour le second concours interne public de 02,5 à 14 avec une moyenne de 05,8,
- pour le second concours interne privé de 03,75 à 10 avec une moyenne de 07,41.

121 notes sont égales ou au-dessus de la moyenne soit 52 %.

Pour le second volet de l'épreuve, le candidat tire au sort deux enveloppes comportant chacune un sujet de catégorie différente (textes théoriques, fiches pédagogiques, productions d'élèves, albums et livres d'enfants, reproductions d'oeuvres d'art, photos d'élèves au travail en classe ...).

CONSTATS CONCERNANT CETTE ÉPREUVE ET CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

D'une façon générale, le jury a apprécié la bonne connaissance des textes et instructions officielles concernant l'enseignement de la discipline; les candidats témoignent d'un bon niveau de langage, d'une capacité convenable à argumenter, à s'adapter et font preuve d'une bonne écoute lors de l'entretien ; le temps de parole est plutôt bien maîtrisé.

Le candidat doit apprendre à analyser une image dans ses aspects sémantiques et plastiques afin d'être capable de réaliser une production pertinente (non anecdotique) et de présenter les caractéristiques de l'image (celles retenues ou non retenues) en relation avec sa réalisation, en utilisant le vocabulaire spécifique.

La production doit prendre en compte les différents éléments de la proposition : intitulé, sujet, document (s) iconique (s) pouvant éventuellement s'utiliser en tant que matériau.

La réponse plastique ne peut en aucun cas être un simulacre de production d'élève.

Il est nécessaire que les candidats portent leur attention sur l'acquisition de références artistiques et culturelles dans un champ artistique ouvert et actualisé à l'art contemporain. Les références convoquées (les Impressionnistes, Kandinsky, Picasso, Dali ...) donnent souvent

l'impression d'avoir été apprises de façon sommaire et dans un champ restreint pour être plaquées quel que soit le propos. Cette attitude réductrice occulte la question du sens du travail.

Enfin les candidats doivent faire preuve de curiosité et ne pas hésiter à faire part de leurs connaissances de la vie artistique et culturelle.

Concernant la 2^{ème} partie de l'entretien, l'approche des documents pédagogiques proposés doit conduire à une analyse approfondie (allant au-delà d'une simple description d'éléments observés), une présentation claire et un parti pris argumenté. Une très bonne connaissance des orientations de l'école primaire et des programmes est indispensable.

Geneviève POLI
IPR-IA d'Arts Plastiques

Cécile LAGBOURI
Michèle MATIJEVIC
Professeurs d'Arts Plastiques

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

EPREUVE d'ENTRETIEN

Nombre de candidats présents :	1156
Nombre d'abandons :	19
Moyenne générale de l'épreuve :	11.73
Pourcentage de notes supérieures à la moyenne :	29.56%
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :	70.44%
Note la plus basse :	01
Note la plus haute :	18

Compétences attendues

Bonne appréciation des approches didactiques et pédagogiques de l'EPS à l'école primaire
Elaboration de propositions personnelles, recul et bon sens pratique
Prise en compte de la réalité de l'élève
Connaissance minimale des textes actuels sur l'EPS à l'école primaire

Remarques générales

On note une bonne prestation de la plupart des candidats dans l'analyse des sujets en rapport avec des connaissances théoriques et méthodologiques construites, cependant les prestations sont très inégales (candidats trop émotifs et mal préparés, manque d'affirmation de soi à l'entretien qui gâche leur chance).

Globalement, un tiers des candidats se présente sans cadre, sans outil et peu de connaissances et un tiers possède une grille d'analyse mais a des difficultés lors du questionnement pour articuler savoirs théoriques, objectifs et démarche, cadre d'analyse plaqué et confusion sémantique.

Le temps d'exposé est plus ou moins bien maîtrisé par les candidats. Les 10 minutes d'interrogations paraissent trop courtes pour balayer différents champs d'interrogation.

Certains candidats ne connaissent pas le déroulement de l'épreuve.

Recommandations particulières

Préparer une grille de lecture, d'analyse de texte.

Préparer un cadre précis de présentation de son exposé (plan).

Mener une analyse et faire une synthèse du document et non une relecture.

Ne pas oublier de donner un avis critique c'est-à-dire se positionner personnellement par rapport au document.

Emettre un avis critique ne signifie pas pour autant procéder à un dénigrement systématique.

A partir de l'analyse de l'activité, mieux envisager la mise en œuvre de situations concrètes.

Il vaut mieux ne pas aborder la notion de pédagogie différenciée que de l'assimiler à celle de groupe de niveau.

Eviter la confusion entre situation et activité.

Il est nécessaire de préciser la notion d'unité d'enseignement (ou d'apprentissage).

Bien connaître les compétences les enjeux et les textes officiels. Savoir identifier les problèmes posés aux élèves.

Mettre en avant la faisabilité et pas seulement la théorisation des contenus proposés.

S'entraîner dans les conditions réelles.

EPREUVE DE BADMINTON

Nombre de candidats présents :	228
Nombre d'abandons :	5
Moyenne générale de l'épreuve :	10.85
Pourcentage de notes supérieures à la moyenne :	60.96%
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :	39.34%
Note la plus basse :	0
Note la plus haute :	20

Compétences attendues

Gagner la rencontre en variant les coups, les trajectoires et en élaborant un projet tactique.

Remarques générales

Cette épreuve est très sélective, donc elle ne peut être une épreuve refuge.

Recommandations particulières

Maintenir un niveau de préparation suffisant car c'est une activité éprouvante et technique

Connaître le règlement fédéral du badminton.

Travailler les coups divers afin d'avoir un bon échantillon pour la note EMC

Travailler la mobilité et les anticipations

Penser à être plus compétitif même si l'adversaire est faible

EPREUVE DE COURSE EN DUREE

Nombre de candidats présents :	529
Nombre d'abandons :	17
Moyenne générale de l'épreuve :	10.03
Pourcentage de notes supérieures à la moyenne :	52.82%
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :	47.18%
Note la plus basse :	0
Note la plus haute :	20

Compétences attendues

Courir de manière ininterrompue pendant 20 minutes de façon régulière sur un terrain plat.

Remarques générales

Cette épreuve exige une bonne connaissance de soi pour pouvoir comprendre et réaliser le contrat de régularité et du plan de course qui porte sur l'ensemble des 20 minutes.

Recommandations particulières

L'échauffement est essentiel. Il doit être adapté, spécifique, à la course, en particulier au regard de l'exigence de régularité.

Faire un test en situation réelle au préalable.

Un entraînement régulier en endurance semble nécessaire pour ce genre d'épreuve

EPREUVE DE COURSE D'ORIENTATION

Nombre de candidats présents :	93
Nombre d'abandons :	0
Moyenne générale de l'épreuve :	9.95
Pourcentage de notes supérieures à la moyenne :	53.30%
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :	46.70%
Note la plus basse :	0
Note la plus haute :	20

Compétences attendues

Dans le temps le plus court possible, réaliser un parcours en boucle composé d'une succession de groupes de balises en validant, dans un ordre imposé, au moins une balise dans chacun des groupes.

Remarques générales

Cette épreuve est une course c'est à dire qu'elle implique une gestion de l'effort en même temps qu'une maîtrise de soi relative à l'incertitude liée à la spécificité de l'activité.

Recommandations particulières

S'entraîner dans les conditions réelles de l'épreuve.

Avoir une tenue appropriée.

Etre entraîné sur le plan physique, l'orientation n'est qu'une composante de l'activité course d'orientation.

EPREUVE DE DANSE CONTEMPORAINE

Nombre de candidats présents :	151
Nombre d'abandons :	2
Moyenne générale de l'épreuve :	10.18
Pourcentage de notes supérieures à la moyenne :	56.52%
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :	43.48%
Note la plus basse :	1
Note la plus haute :	20

Compétences attendues

Pour la composition personnelle, il s'agit d'exprimer la pertinence du traitement de l'intention originale et de donner une dimension émotionnelle et esthétique à la prestation; celle-ci doit être d'une bonne qualité technique, variée et riche du point de vue chorégraphique

Pour l'improvisation, la prestation doit faire apparaître une bonne gestion de l'espace, du temps, de l'énergie dans le mouvement dansé et montrer une bonne adaptabilité au monde sonore.

Remarques générales

Il est à rappeler que l'épreuve porte sur la danse contemporaine et que toute autre technique est « hors sujet ».

La prise de risques est quasi absente des prestations.

La qualité des enregistrements sonores doit être soignée.

Recommandations particulières

Travailler davantage sur la notion de contraste (énergie, rythme, impulsions) pour donner du « caractère » aux productions.

Etre capable de « se présenter » (début et fin de chorégraphie).

Etre pertinent dans le choix de son thème.

Prévoir, si ce n'est un costume, une tenue adaptée et correcte, en relation avec le thème proposé. Les bijoux inutiles à la chorégraphie doivent être ôtés.

Le choix par défaut est une erreur !

EPREUVE DE NATATION

Nombre de candidats présents :	1165
Nombre d'abandons :	16
Moyenne générale de l'épreuve :	14.83
Pourcentage de notes supérieures à la moyenne :	87.69%
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :	12.31%
Note la plus basse :	0
Note la plus haute :	20

EPREUVE DE BASKET BALL

Nombre de candidats présents :	173	
Nombre d'abandons :	6	
Moyenne générale de l'épreuve :	10.80	
Pourcentage de notes supérieures à la moyenne :		62.72%
Pourcentage de notes inférieures à la moyenne :		37.28%
Note la plus basse :	3	
Note la plus haute :	20	

Michèle Chevalier
IA-IPR (EPS)

IV. Annexes

Annexe 1

Références des principaux textes régissant le concours et le statut particulier des professeurs des écoles

✓ **Décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990**

Statut particulier des professeurs des écoles (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 32 du 6/9/90, 11 du 18/3/93, 40 du 25/11/93, 35 du 28/9/95 et 28 du 24/7/97).

✓ **Arrêté du 4 juin 1991**

Titres, diplômes ou qualifications admis en équivalence de la licence pour l'inscription au concours externe de recrutement de professeurs des écoles (BOEN n°32 du 19/9/91 et 4 du 4/1/98)

✓ **Arrêté du 2 octobre 1991**

Conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeurs des écoles (BOEN n° 40 du 14/11/91 et 11 du 18/3/93).

✓ **Arrêté du 18 octobre 1991**

Modalités d'organisation du concours externe et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles (BOEN n° 40 du 14/11/91, 33 du 15/9/94 et 48 du 29/12/94).

✓ **Note de service 94-271 du 16 novembre 1994**

Recommandations relatives aux concours de recrutement de professeurs des écoles (BOEN n° 43 du 24/11/94 et 4 du 26/1/95).

✓ **Note de service 99-196 du 8 décembre 1999**

Organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles: opérations préalables et déroulement des épreuves (BOEN spécial n°13 du 16/12/99).

✓ **Note de service 2002-148 du 10 juillet 2002**

Modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles (BOEN spécial n°14 du 18/07/02).

✓ **Note de service 2002-256 du 18 novembre 2002**

Conditions de fonctionnement des jurys, système de notation, modalités et déroulement des différentes épreuves (BOEN n°43 du 21 novembre 2002).